

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-565-1

Modifiant le Règlement 2020-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021

ATTENDU QUE le Règlement 2020-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel des rues Gilli, Mario et Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021 a été adopté le 20 novembre 2020;

ATTENDU le retrait de l'adresse civique 2012, chemin Mario considérant qu'un permis de construction avait été donné mais qu'aucune construction n'a été faite;

ATTENDU QUE les coûts doivent être révisés;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donné par monsieur Yvon Paradis à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil que le « Règlement 2020-565-1 modifiant le Règlement 2020-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021 » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Modification d'une partie de l'article 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal des rues et chemin Grilli, Mario et Rita, une tarification de 529.52 \$ sera imposée à chacun des dix-huit (18) propriétaires de maison et/ou chalet.

Est modifié par :

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal des rues et chemin Grilli, Mario et Rita, une tarification de 560.67 \$ sera imposée à chacun des dix-sept (17) propriétaires de maison et/ou chalet.

ARTICLE 3

Toutefois, la municipalité de Wentworth-Nord assumera la perte monétaire encourue suite à cette modification.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

François Ghali
Maire

Véronique Cronier
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion, présentation et adoption : Le 19 mars 2021
Avis public adoption du projet de règlement : Le 1^{er} avril 2021
Adoption du règlement : Le X
Entrée en vigueur du règlement : Le X
Affichage du règlement : Le X

Annexe au règlement # 2020-565-1		
Résidents de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
3069-02-2589	Lise Galipeau Mario Buonanno	1902, rue Grilli
3069-13-4285	Gaëtan Provost Céline Chasles	1907, rue Grilli
3069-12-7757	Serge Thériault Doris Roy	1908, rue Grilli
3069-23-9448	Kemal Payza Lynne Lesauteur	1913, rue Grilli
3069-33-3969	Thomas Mousseau Thresilla Illich	1915, rue Grilli
3069-54-8926	Lina Cabana	1925, rue Grilli
3069-64-4529	Yves Brosseau Aline Berthiaume	1927, rue Grilli
3069-64-9455	Diane Berthiaume	1929, rue Grilli
3069-64-3393	David Gold Anh Duong	1937, rue Grilli
3069-57-9516	Bruno Beauchamp Suzanne Calfat	1941, rue Grilli
3069-78-0066	Cristinel Astefanoaiei Mihaela-Gabriela Munteanu	1949, rue Grilli
3069-78-9787	Lucie Carmen Grégoire Raphaël Fréchette	1957, rue Grilli
3069-37-8054	Benoit Trottier Sonia Lafontaine	1803, rue Rita
3069-39-7903	Nathalie Beaulac	1804, rue Rita
3069-05-8830	Marie-Chantal Prévost	1959, chemin Mario
3069-15-9494	Jo-Ann Bélisle Daniel Langevin	1983, chemin Mario
3069-26-2043	Claude Arsenault	1991, chemin Mario